

# Solidarité de tous devant la maladie ? : [1ère partie]

Autor(en): **Kammacher, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **50 (1962)**

Heft 16

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-269951>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# FEMMES SUISSSES

## ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

Rédact. responsable :  
Mme H. Nicod-Robert  
Le Lendard  
La Conversion (Vd)  
Tél. (021) 28 28 09

Administration :  
Mlle H. Zwahlen  
8, rue Pradier, Genève  
Tél. (022) 32 47 57

Publicité :  
Annonces Suisses S.A.  
1, rue du Vieux-Billard  
Genève

Abonnement : (1 an)  
Suisse Fr. 7,-  
Etranger Fr. 7,75  
y compris  
les numéros spéciaux  
Chèques post. 1.11781

AIDEZ-LES  
VOUS AUSSI

parce que, coopérateurs, nous désirons que la coopération s'épanouisse aussi dans ces pays d'avenir.



NOTRE AIDE EST INDISPENSABLE

### Solidarité de tous devant la maladie?

S'il est un domaine où la solidarité de tous les êtres humains doit l'emporter sur toute autre considération, c'est bien dans celui de la maladie.

S'il est un domaine où le principe de solidarité est à la base même d'une institution, c'est bien dans celle de l'assurance.

Or, qu'en est-il du nouveau projet de révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, révision tant attendue par les milieux sociaux les plus divers et qui sera discutée prochainement par les Chambres fédérales? Une commission d'étude du Conseil des Etats a déjà terminé l'étude de ce projet qui serait, paraît-il, débattu à la session de mars de cette chambre. Le Conseil national, lui aussi, serait déjà nanti de la question. Il est donc grand temps pour chacun, et tout particulièrement pour nous autres femmes, de vouer toute notre attention à cette importante réforme et progrès réjouissant — espérons-le — de notre sécurité sociale encore bien déficiente.

Mais hélas ! la solidarité semble bien manquer au rendez-vous.

**Manque de solidarité entre les privilégiés de la fortune, les moins riches et les pauvres** qui fournissent tous à l'intérieur d'une caisse les mêmes contributions ou mieux les mêmes cotisations pour des prestations identiques.

**Manque de solidarité entre les personnes âgées, les moins âgées et les jeunes.**

**Manque de solidarité entre les caisses-maladie** au nombre effarant de près de mille cent pour un petit pays comme le nôtre et qui, selon leurs frais et les risques courus par leurs assurés, sont autorisées à prévoir des cotisations plus ou moins élevées, alors que les prestations sont les mêmes.

**Fait plus grave, déconcertant et d'autant plus choquant qu'il frappe une catégorie d'assurés qui ne pourront se prononcer sur la loi, absence de solidarité entre les hommes et les femmes.** Les caisses seront en effet autorisées, si le projet actuel est admis, à réclamer une prime de 25% plus élevée à ces dernières, cela au moment précis où l'égalité des salaires pour un travail d'égale valeur leur est refusée.

Le législateur entend baser cette différence de traitement ou plus exactement cette discrimination sur le fait que les femmes occasionnent plus de frais médico-pharmaceutiques aux caisses tout en reconnaissant cependant que la moyenne des jours de maladie par assuré est à peu près la même entre hommes et femmes.

(Suite en page 5)



Mars 1962 - N° 16

50<sup>e</sup> année

## Sirimavo BANDARANAIKE

A Ceylan,  
pour la  
première fois  
dans le monde,  
une femme  
premier  
ministre



C'est la première fois, dans le monde entier, qu'une femme occupe un poste de Premier ministre. Mme Bandaranaike est née le 17 avril 1916, d'une famille aristocratique dans une province riche en pierres précieuses; son père, très respecté de son peuple, fit partie du Sénat. Eduquée au couvent de Sainte-Brigitte, à Colombo, puis à l'école supérieure de Ratnapura, elle fut un membre enthousiaste d'une section d'éclairceuses.

Son mariage, en 1940, avec M. Bandaranaike, alors ministre de la santé, consacra l'union de deux des plus vieilles familles de Ceylan. Dès lors, Sirimavo Bandaranaike partagea son temps entre son mari, dont elle fut la conseillère fidèle, l'éducation de ses trois enfants et ses activités sociales. Elle fut membre de l'Institut culturel cinghalais, de l'Association des femmes de Ceylan et de la « Lanka Mahila », une association rurale féminine affiliée à l'Organisation des femmes ouvrières de Ceylan.

Mme Bandaranaike accompagnait souvent son mari dans ses voyages à l'étranger; elle visita notamment les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la Suisse, les Indes et la Malaisie.

Après la mort de son mari, assassiné en 1959, par suite de rivalités politiques, elle devint le personnage le plus en vue de son pays, le plus âprement discuté aussi. Elle fut sollicitée de prendre la direction du Parti libéral « Sri Lanka » qui avait porté son mari au pouvoir en 1956.

Cependant, le Parlement étant dissout, elle céda aux pressions du public qui désirait lui voir poser sa candidature aux élections prochaines. A son corps défendant, elle se lança dans une campagne électorale harassante à travers tout le pays. Vêtue du sari blanc de la veuve, ses cheveux partagés sur la tête et noués gracieusement sur la nuque à la mode du pays, son allure calme et charmante, elle apparaissait aux yeux du peuple des villes et des campagnes comme le symbole de la vraie Cinghalaise. Elle s'est donné pour tâche de réveiller le sens civique chez les femmes comme chez les hommes.

Grâce à sa direction éclairée, son parti gagna une victoire éclatante aux élections du 20 juillet 1960 et le poste de Premier ministre lui fut accordé. Ses premiers mots à la nation furent simples et dignes; elle promit au nom du gouvernement un traitement égal pour tous. Son premier geste, en collaboration étroite avec son conseil des ministres, fut de se pencher sur le problème des déshérités. Mme Bandaranaike a gagné l'affection du

peuple cinghalais par l'exemple qu'elle donne, en dépit de sa haute naissance, d'une vie faite de simplicité, de droiture et de dignité, exhortant les autres membres de la société de Ceylan à en faire de même.

Marguerite Pingeon

\* D'après des notes mises obligeamment à notre disposition par S. E. le ministre plénipotentiaire de Ceylan et traduction libre du journal « International Women's News ».

### Le début de l'année

et le début de la vie invitent à la prudence et à la prévoyance. Les carnets de dépôts de l'Union de Banques Suisses vous permettent de les réaliser judicieusement.

GENÈVE

8, rue du Rhône - Molard - Eaux-Vives  
Champel - Mt-Blanc - Pl. Dorcière - Serrette  
Carouge - Acacias - Chêne-Bourg - Cointrin

### SOMMAIRE

- Page 2 : Les acheteuses ont la parole
- Page 3 : Vers deux votations à Neuchâtel
- Page 4 : Formation de la paysanne
- Page 6 : La liste complète des candidates au Grand Conseil vaudois

*Mme Maison de dame*

consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine

*Ban Genre*

34, Marché NOUVEAUTES Tél. 25 62 00